

**Message concernant l'encouragement
de la culture pour la période 2025 à 2028
(message culture)**

Rapport sur les résultats de la procédure de consultation

Table des matières

1.	Contexte	3
2.	Procédure de consultation et interprétation des réponses	3
2.1	Procédure de consultation	3
2.2	Analyse des données	3
3.	Résumé des résultats	4
4.	Principaux thèmes	5
4.1	Thème n° 1 : enjeux et champs d'action dans le domaine de la culture en Suisse	5
4.2	Thème n° 2 : priorités de la Confédération	8
4.3	Thème n° 3 : renforcement de la collaboration en matière de politique culturelle	9
4.4	Thème n° 4 : modification de la loi sur la protection de la nature et du paysage	11
4.5	Thème n° 5 : modification de la loi sur la Bibliothèque nationale	12
4.6	Autres thèmes	13
5.	Annexe	23
5.1	Liste des participants à la consultation avec abréviations	23
5.2	Liste des abréviations des organisations invitées à la consultation	24
5.3	Liste des participants ayant spontanément pris part à la consultation	26
5.4	Statistique des réponses reçues	30

1. Contexte

En vertu de l'art. 27 de la loi fédérale du 11 décembre 2009 sur l'encouragement de la culture (LEC ; RS 442.1), le Conseil fédéral soumet tous les quatre ans à l'Assemblée fédérale un message relatif au financement de l'encouragement fédéral de la culture ; il y définit ses priorités pour cette période.

2. Procédure de consultation et interprétation des réponses

2.1 Procédure de consultation

Le 9 juin 2023, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative au projet de message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025 à 2028 (message culture 2025-2028). Les destinataires avaient jusqu'au 22 septembre 2023 pour prendre position.

En plus des cantons, le Conseil fédéral a consulté 11 partis politiques, 3 associations faitières nationales des communes, des villes et des régions de montagnes, 8 organisations faitières nationales du secteur économique (ci-après : organisations économiques) et 205 autres organisations, pour la plupart actives dans les milieux de la culture et de l'éducation. Au total, les destinataires étaient au nombre de 254.

Sur les 369 avis reçus, 26 ont été envoyés par les cantons, 6 par des partis politiques, 3 par des organisations économiques, 3 autres par les associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne et 131 par les autres organisations. Par ailleurs, 200 personnes ont spontanément envoyé un avis (sans y avoir été invitées).

2.2 Analyse des données

En raison du large éventail des thématiques et de la diversité des réponses, seuls les points les plus importants et les plus cités par les acteurs invités à prendre position sont abordés dans la présente analyse. Il n'était en outre pas possible de donner dans les détails les motifs et les arguments de chacun sans nuire à la lisibilité du rapport. Le principe adopté a donc été de restituer sous forme de résumé, mais aussi fidèlement que possible, les points essentiels des avis. Les 200 réponses spontanées ont été prises en considération, mais ne sont pas spécifiquement indiquées lorsque leurs points ont déjà été mentionnés par d'autres participants.

Le résumé sommaire des résultats de la consultation (ch. 3) est suivi d'une synthèse des réactions des destinataires sur cinq thèmes centraux (ch. 4.1 à 4.5) et d'autres sujets importants. La liste des participants – avec une liste séparée pour les réponses spontanées – et une statistique des réponses reçues (ch. 5) figurent en annexe. Pour aller plus loin, il est possible de consulter les réponses à la consultation sur le site de la Chancellerie fédérale¹.

Les avis sur les cinq thèmes centraux ont été répartis dans trois catégories :

- a. approbation ;
- b. réserves importantes ;
- c. rejet.

Les participants ne se sont pas toujours prononcés sur tous les thèmes. En l'absence d'une position explicite, leur avis n'a pas été classé, et donc pas considéré comme une approbation.

De nombreux participants se réfèrent aux avis d'autres participants, qu'ils ont parfois complétés par leurs remarques. Les cantons renvoient par exemple à l'avis de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), et diverses associations culturelles, à l'avis de Suisseculture. En de tels cas, l'analyse n'a pris en compte que les nouvelles remarques et pas les points cités en référence.

¹ www.admin.ch > Droit fédéral > Procédures de consultation > Terminées > 2023

3. Résumé des résultats

Les participants ont été consultés sur cinq points. Le résultat de la consultation peut être résumé comme suit :

- Thème n° 1 : enjeux et champs d'action dans le domaine de la culture en Suisse

Presque tous les participants approuvent l'analyse des enjeux culturels de la Suisse et les champs d'action définis. Les enjeux leur paraissent majoritairement justes et les champs d'action, convaincants. De nombreux participants saluent le processus d'élaboration du message culture et jugent exemplaire l'intégration des points de vue des différentes parties prenantes.

- Thème n° 2 : priorités de la Confédération

Les priorités établies par la Confédération dans les différents champs d'action ont suscité une large approbation. Seules l'UDC et l'usam s'y sont opposées.

- Thème n° 3 : renforcement de la collaboration en matière de politique culturelle

Les cantons, les villes et les communes sont favorables à la poursuite de la collaboration actuelle avec la Confédération. Ils s'opposent néanmoins fermement à toute prétention de la Confédération à piloter le domaine de la culture. Les cantons et les villes rappellent l'importance d'une étroite concertation entre les partenaires étatiques dans le cadre du Dialogue culturel national. Une large alliance d'organisations souligne la nécessité de renforcer la coopération et la coordination dans la politique culturelle suisse et se félicite des étapes proposées à cet effet, notamment le projet d'institutionnaliser la collaboration avec la société civile et le secteur privé.

- Thème n° 4 : modification de la loi sur la protection de la nature et du paysage

Les cantons et les organisations invitées ont largement approuvé l'avant-projet de révision de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN ; RS 451). Le Centre et le PLR se sont dits sceptiques (mais pas opposés). Certains participants (economiesuisse, ACS et usam) s'y opposent.

- Thème n° 5 : modification de la loi sur la Bibliothèque nationale

L'avant-projet de révision de la loi du 18 décembre 1992 sur la Bibliothèque nationale (LBNS ; RS 432.21) a suscité des avis partagés : les cantons, les villes, plusieurs partis politiques (PLR, les Verts, le Centre) et de nombreuses organisations de sauvegarde du patrimoine culturel saluent la révision – une étape qui, pour certains, se faisait attendre. D'autres organisations culturelles ainsi que les sociétés de gestion s'opposent résolument à la solution proposée.

Au-delà de ces cinq points, l'avant-projet de message a suscité de nombreuses réactions sur divers sujets, notamment sur le cadre financier prévu (voir ch. 4.6). La grande majorité des participants (dont la CDIP, presque tous les cantons, les Verts, l'ACS, le PS, l'UVS et une large part des organisations consultées) demande une augmentation significative des ressources financières affectées à la culture par rapport à ce qui figure dans l'avant-projet. Le Centre approuve l'enveloppe financière globale. Le PLR demande de renoncer à la croissance réelle de 0,2 % proposée dans l'avant-projet et de n'accorder que la compensation du renchérissement. Selon l'usam et l'UDC, l'enveloppe proposée est nettement trop élevée.

4. Principaux thèmes

4.1 Thème n° 1 : enjeux et champs d'action dans le domaine de la culture en Suisse

Contenu : L'avant-projet de message analyse les enjeux actuels de la culture en Suisse, lesquels sont répartis dans six champs d'action : la culture, un environnement professionnel ; actualisation de l'encouragement de la culture ; la transformation numérique dans la culture ; la culture, une dimension de la durabilité ; le patrimoine culturel, mémoire vivante ; la gouvernance dans le domaine culturel. Les destinataires de la consultation devaient répondre aux questions suivantes : comment évaluez-vous l'analyse des enjeux auxquels le secteur de la culture est actuellement confronté en Suisse ? Approuvez-vous, sur le principe, les objectifs définis pour les six champs d'action ? Y a-t-il selon vous des éléments fondamentaux qui ont été omis ?

	Approbation	Réserves importantes	Rejet
Cantons	CDIP, AG, AI, AR, BE, BL, BS, GE, GL, GR, JU, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZH		
Partis politiques	PLR, les Verts, le Centre, PS		UDC
Organisations économiques	USS		usam
Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne	ACS, UVS		
Organisations	AdS, ALESI, AP, ARF, AROPA, AS, ASO, BB, BibMed, BibS, ch, CinéE, CinéF, CinéM, Cinésuisse, Cultura, DAH, DS, edu, EFiK, EJV, EKD, EOv, FH, GARP, GSFA, GSK, HeK, HR, IGF, Interbiblio, K-SDA, KVS, LFS, LR, LS, M, MDS, Memoriav, NIKE, NSP, OLSI, PC, SAM, SAP, SAPA, SBV, SBVV, SCS, SCV, SDA, SF, SFAk, SFound, SFP, SFV, SIA, SIG, SIKJM, SINC, SIR, SIsrG, SJW, SKJF, SKKB, SKR, SKuV, SKV, SL-FP, SMPA, SMR, SMPV, SMV, Sonart, SPS, SRG SSR, SSA, SSP, SSV, STPV, Suisseculture, SzCH, t., TFC, UNESCO, VFDM, visarte, VmR, VMS, vms, VMS/CHICOM, VSSM		

Presque tous les participants approuvent l'analyse des enjeux culturels de la Suisse et les champs d'action définis. Les enjeux leur paraissent justes et les champs d'action, convaincants. Les réponses soulignent que le message culture joue un rôle clé dans l'orientation de la politique culturelle. De nombreux participants saluent le processus d'élaboration du message culture et jugent exemplaire l'intégration des points de vue des différentes parties prenantes. Les villes précisent que les champs d'action ne doivent pas être assortis d'objectifs, le message culture ayant pour seule fin d'orienter la politique culturelle suisse.

La culture, un environnement professionnel

De nombreuses organisations, les cantons et les villes ainsi que certains partis politiques se disent satisfaits que le projet fasse cas de la situation des acteurs culturels professionnels. Ils approuvent l'intention d'améliorer la sécurité sociale et les revenus des acteurs culturels, qu'ils considèrent comme un objectif important. Pour ce qui est de la mise en œuvre, plusieurs organisations ainsi que les cantons

ont précisé certaines mesures, voire émis des objections dans l'intérêt de certaines branches (cf. ch. 4.6, let. b).

Actualisation de l'encouragement de la culture

Les cantons approuvent la proposition d'adapter les programmes de soutien afin de mieux valoriser le travail intervenant en amont et en aval de la production à proprement parler. Les villes (UVS) soutiennent également les propositions du message culture qui visent une meilleure prise en compte de toutes les phases du travail créatif, la création de formats d'encouragement plus flexibles ainsi qu'une production culturelle plus compatible avec les enjeux climatiques. Elles prônent une mise en œuvre en concertation avec les autres acteurs étatiques.

Plusieurs organisations (p. ex. SFound, VMS, VMS/CH-ICOM ; dans le même sens, DS, EOV, HR, SIKJM, SJW, SKJF, SMR, SMV, STPV ; et dans le même ordre d'idées, CinéE, SSA) soutiennent elles aussi l'idée d'étendre l'encouragement de la culture aux phases qui précèdent et qui suivent la production. De nombreux avis précisent toutefois que cette mesure ne doit pas se faire au détriment des tâches classiques des institutions culturelles et de l'encouragement à la création proprement dit, ce qui suppose à l'évidence des moyens supplémentaires. D'autres demandent la reconnaissance et l'encouragement des événements de musique pop et de la culture des clubs (Petzi, SMPA). PC et d'autres organisations du secteur cinématographique soulignent le rôle important des salles de cinéma dans la diffusion des films et souhaitent que cet aspect soit explicitement mentionné.

La transformation numérique dans la culture

De nombreux acteurs ont réaffirmé l'importance cruciale de la transformation numérique dans le secteur culturel. Celle-ci doit absolument être encouragée (le Centre). Pour les Verts, cette transition ne se traduit pas seulement par une adaptation de l'art analogique, mais implique aussi de reconnaître l'existence d'un art véritablement numérique, tel que les jeux vidéo. L'association des développeurs de jeux vidéo (SGDA) demande que l'on considère cette forme d'art dans une catégorie distincte. DS avance pour sa part que les développements numériques ne doivent pas péjorer le soutien aux productions analogiques. Pour l'UDC, la transformation numérique est une évolution technique comme les autres, qui n'a rien à voir avec la culture, ni directement ni indirectement.

Plusieurs participants (dont les cantons AR, GE, GR, JU, SG, SH, SO, UR, VD et ZH ainsi que les organisations AdS, AROPA, BibS, Cinésuisse, CinéF, LFS, SCS, SGDA, SIKJM, SMV, Sonart, SSA, Suisseculture et visarte) suggèrent de traiter de l'intelligence artificielle dans ce champ d'action. À cet égard, plusieurs organisations demandent que l'on réglemente l'intelligence artificielle afin de protéger les auteurs. Par ailleurs, selon AS, la Confédération a un rôle important à jouer dans la création, l'exploitation et l'optimisation permanente d'une documentation numérique du patrimoine archéologique conforme aux normes suisses. Memoriav souhaite aussi éviter les solutions morcelées et rappelle également l'importance de conserver les originaux.

Outre les aspects directement en lien avec la culture, le canton des Grisons (comme LR et PSR) souhaite que l'on accorde plus d'importance à la diversité linguistique dans la transition numérique et que l'on soutienne les minorités linguistiques comme l'italien et le romanche afin qu'elles puissent suivre le rythme des grandes régions culturelles et disposer elles aussi d'instruments numériques efficaces.

La culture, une dimension de la durabilité

La CDIP est favorable à une collaboration entre instances étatiques, élément indispensable pour atteindre des objectifs communs. Le canton de Vaud s'inquiète de l'absence de réflexion sur les conséquences de la transformation numérique dans le domaine de la durabilité.

Plusieurs organisations (dont ARF, SCS, SIG, Sonart, Suisseculture, SzCH et t. ; dans le même sens, visarte) soutiennent l'intégration de la question de la durabilité dans le projet, tout en pointant la complexité du sujet. Une large coalition d'associations culturelles internationales entend créer, à l'horizon 2030, un 18^e objectif de développement durable des Nations unies qui porte sur la culture.

Plusieurs participants (AP, AS, BSA, DAH, EKD, GSK, NIKE, NSP, SAM, SKR, SL-FP, VmR ; dans le même sens : SIA) soulignent que la politique de la Confédération en matière de culture du bâti est une

opportunité unique d'utiliser la culture pour influencer durablement la politique énergétique, environnementale et territoriale et pour promouvoir un développement urbain de qualité.

VMS aurait souhaité que le message traite de la conservation des collections dans les musées locaux : dans le cadre d'une pratique muséale durable, conserver plus de 77 millions d'objets dans les salles d'exposition et les dépôts de toute la Suisse tout en garantissant leur accessibilité numérique et physique représente un défi de taille. La conservation et la protection de ces biens à long terme exigent d'inscrire sans plus attendre cette problématique dans la question de la durabilité, notamment dans le cadre de la stratégie nationale pour le patrimoine culturel.

Le patrimoine culturel, mémoire vivante

Les cantons approuvent la volonté d'améliorer la collaboration et la coordination entre les acteurs impliqués dans la conservation du patrimoine culturel, et d'établir une stratégie globale qui dépasse les barrières institutionnelles. La segmentation du patrimoine culturel telle que proposée (patrimoine matériel et immatériel vs patrimoine numérique) est considérée comme problématique. L'UVS partage l'analyse selon laquelle l'archivage numérique à long terme suppose des normes communes, une coopération dans les activités de collection et des infrastructures communes. L'ACS est favorable à la recherche de synergies dans les infrastructures et les systèmes de sauvegarde et d'archivage numériques des biens culturels. Il s'agit d'éviter à chaque institution culturelle ou administration de devoir trouver des solutions individuelles. De nombreuses organisations partagent le point de vue selon lequel la coopération est en train de devenir un élément incontournable pour relever les grands défis dans le domaine du patrimoine culturel.

La gouvernance dans le domaine culturel

Les réactions concernant ce champ d'action sont exposées au ch. 4.3.

Thèmes manquants

Les participants ont mentionné quelques thèmes absents de l'avant-projet de message, comme celui de l'intelligence artificielle qui, selon plusieurs avis, représente un défi de taille dans la transformation numérique de la culture (voir ci-dessus). Le ch. 4.6 en expose quelques-uns.

4.2 Thème n° 2 : priorités de la Confédération

Contenu : L'avant-projet de message définit les mesures prioritaires de la Confédération dans chacun des six champs d'action pour la période d'encouragement 2025-2028. Les destinataires de la consultation devaient répondre à la question suivante : approuvez-vous, sur le principe, les priorités fixées par la Confédération pour les différents champs d'action ?

	Approbation	Réserves importantes	Rejet
Cantons	CDIP, AG, AI, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NW, SG, SH, TG, TI, UR, VD, VS, ZH		
Partis politiques	PLR, les Verts, le Centre		UDC
Organisations économiques	USS		usam
Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne	ACS		
Organisations	AdS, ALESI, AP, ARF, AROPA, AS, BibMed, BibS, ch, CinéE, CinéF, CinéM, Cinésuisse, Cultura, DAH, DS, EFiK, EJV, EKD, FH, GARP, GSFA, GSK, HR, IGF, IGFM, Interbiblio, LR, LS, M, MDS, Memoriav, NIKE, NSP, PC, SAM, SAP, SAPA, SBV, SBVV, SCS, SFak, SFV, SIA, SIG, SIKJM, SINC, SIR, SIsrG, SJW, SKJF, SKKB, SKR, SKuV, SKV, SL-FP, SMPV, SMR, SMV, Sonart, SPS, SSA, SSP, SSV, Suisseculture, SzCH, t., TFC, UNESCO, VFDM, visarte, VmR, VMS, VMS-ICOM, VSSM		

Les priorités proposées dans les différents champs d'action ont été largement approuvées. Seules l'UDC et l'usam s'y sont opposées.

La promotion du plurilinguisme et de la compréhension entre les communautés linguistiques a été particulièrement saluée (le Centre). Selon l'usam, la Confédération devrait chercher à rendre la culture et les acteurs culturels plus entrepreneurs.

4.3 Thème n° 3 : renforcement de la collaboration en matière de politique culturelle

Contenu : L'avant-projet de message précise que les défis identifiés et les champs d'action qui en découlent concernent en principe tous les niveaux de l'État, les acteurs culturels et les domaines culturels. Aux yeux du Conseil fédéral, plus la collaboration entre les partenaires étatiques et le dialogue avec les associations culturelles et le secteur privé seront efficaces, mieux la Suisse sera à même de relever les grands défis de la culture, d'élaborer des solutions et de concrétiser sa politique culturelle. Les destinataires de la consultation devaient répondre aux questions suivantes : êtes-vous favorable à une collaboration renforcée en matière de politique culturelle entre la Confédération et ses partenaires (cantons, villes, communes, associations culturelles et institutions privées d'encouragement de la culture) ?

	Approbation	Réserves importantes	Rejet
Cantons	CDIP, AG, AI, AR, BE, BS, GE, GL, GR, JU, LU, NW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, ZH		
Partis politiques	Les Verts, le Centre		
Organisations économiques			usam
Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne	ACS, UVS		
Organisations	AdS, ALESI, AP, ARF, AROPA, AS, BibMed, BibS, ch, CinéF, Cinésuisse, DAH, EJV, EKD, EO, FH, GARP, GSFA, GSK, HR, Interbiblio, KVS, LS, NIKE, NSP, SBV, SBVV, SCS, SDA, SFound, SGDA, SIA, SIG, SIR, SIsrG, SJW, SKJF, SKKB, SKR, SKuV, SL-FP, SMPA, SMPV, SMR, SMV, Sonart, SSA, STPV, Suisseculture, SzCH, t., TFC, UNESCO, VFDM, visarte, VmR, VMS/CH-ICOM, VSSM		

Les cantons, les villes et les communes sont favorables à la poursuite de la collaboration actuelle avec la Confédération. Ils s'opposent néanmoins fermement à toute prétention de la Confédération à piloter le domaine de la culture. Les cantons et les villes rappellent l'importance d'une étroite concertation entre les partenaires étatiques dans le cadre du Dialogue culturel national. Une large alliance d'organisations souligne la nécessité de renforcer la coopération et la coordination dans la politique culturelle suisse et se félicite des étapes proposées à cet effet dans l'avant-projet.

Selon les participants, c'est à l'ensemble des partenaires étatiques qu'il revient de décider d'évaluer ou non le Dialogue culturel national et de le doter de nouveaux objectifs. Les villes (UVS) demandent que les propositions d'adaptation soient retirées du message et que la forme à donner au développement de cet instrument soit définie conjointement par les partenaires étatiques. La CDIP serait d'accord sur le principe de créer un secrétariat commun, à condition que tous les niveaux étatiques y soient représentés.

La CDIP et plusieurs cantons critiquent le terme de « gouvernance » en lien avec la politique culturelle. Ils voient dans cette notion l'intention de la Confédération de piloter ce domaine, qui entre en contradiction avec les bases constitutionnelles en vigueur. Les villes (UVS) n'y sont pas non plus favorables. Selon elles, le message culture doit tout au plus guider leur action. Les participants préfèrent donc parler de collaboration/partenariat plutôt que de gouvernance et souhaitent que le message précise les principes de négociation et de concertation.

Le Centre estime à son tour qu'il faut intensifier la collaboration entre la Confédération et ses partenaires et souligne l'importance de la coordination et de la continuité des mesures entre les différents niveaux étatiques, compte tenu de la structure fédéraliste de la politique culturelle.

Une large alliance d'organisations souligne la nécessité de renforcer la coopération et la coordination dans la politique culturelle suisse et salue les étapes proposées à cet effet dans l'avant-projet (dont AdS, BibS, ch, Cinésuisse, KVS, NIKE, SBV, SBVV, SCS, SKJF, SKR, SMR, Sonart, SSA, Suisseculture, t., TFC, visarte, VMS). Cultura regrette l'absence de propositions concrètes dans le domaine de la transformation numérique. Plusieurs participants (AdS, AP, AS, NIKE, SKR, SMR, SMV, Sonart ; dans le même ordre d'idées, SSA) suggèrent la création d'un espace d'échange durable entre les acteurs culturels publics et privés, sur le modèle du Dialogue culturel national, à des fins de coordination et d'efficacité. Une autre solution serait d'inclure les associations culturelles dans le Dialogue culturel national (EJV, EO, SzCH). L'Organisation des Suisses de l'étranger déplore le fait que les Suisses installés dans d'autres pays ne soient pas assez impliqués dans l'élaboration de la politique culturelle et que le réseau qu'ils constituent soit trop peu exploité. Selon elle, ce manque de coopération invisibilise le très riche patrimoine culturel suisse à l'étranger.

En ce qui concerne la politique culturelle extérieure, la CDIP, les villes (UVS), les Verts et de nombreuses organisations (dont AdS, ARF, AROPA, CinéF, Cinésuisse, EFiK, EO, GARP, GSFA, HR, IGF, MDS, PC, SBV, SCS, SFP, SFV, SIG, SKJF, Sonart, SSA, SSV, Suisseculture, SzCH, t., TFC, visarte ; dans le même sens, ZFS) plaident pour la mise en place des conditions qui permettraient à la Suisse de participer à des coopérations culturelles internationales, telles que les programmes *Creative Europe*, Erasmus+ et Horizon. En se tenant à l'écart des programmes de l'UE, la Suisse nuit à la compétitivité de ses acteurs culturels. Le canton frontalier de BL déplore les inconvénients que comporte pour lui le manque de clarté dans les relations culturelles entre la Suisse et l'Europe.

L'Union suisse des chorales souhaiterait que les associations bénéficiant d'un soutien dans le domaine de la culture amateur puissent se réunir chaque année avec des représentants de l'OFC. Cette rencontre aiderait le secteur culturel à relever les défis auxquels il est confronté et mettrait en avant les points communs entre ses acteurs.

Economiesuisse salue le renouvellement du plan d'action culture du bâti par la Confédération et attend de cette dernière qu'elle implique les principaux acteurs privés du domaine.

L'usam considère la collaboration entre la Confédération, les associations culturelles et les institutions privées comme un cartel qui devrait, selon elle, être démantelé en réduisant la coopération. Les associations devraient conserver leur indépendance et ne pas bénéficier de subventions ou de privilèges.

4.4 Thème n° 4 : modification de la loi sur la protection de la nature et du paysage

Contenu : Une culture du bâti de qualité combine la protection et la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel à un développement éclairé de l'environnement bâti. Selon l'avant-projet de message, l'exigence d'une culture du bâti de qualité doit être inscrite dans la loi. Les destinataires de la consultation devaient répondre à la question suivante : êtes-vous d'accord avec le projet de révision de la loi sur la protection de la nature et du paysage ?

	Approbation	Réserves importantes	Rejet
Cantons	CDIP, AG, AI, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, SG, SO, TG, TI, UR, VD, VS, ZH		
Partis politiques	Les Verts, PS	PLR, le Centre	
Organisations économiques			economiesuisse, usam
Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne	UVS		SAB, ACS
Organisations	AdS, AP, ARF, AS, ASO, BSA, DHA, EKD, ENHK, EOV, GSK, HR, NIKE, NSP, SAM, SDA, SHS, SIA, SIG, SIR, SKR, SkuV, SL-FP, SMPV, SMR, STPV, Suisseculture, t., TFC, VINTES, VmR		SBMV

Les cantons et les organisations invitées à se prononcer ont largement approuvé l'avant-projet de révision de la LPN mis en consultation. Le Centre et le PLR se sont montrés sceptiques (mais pas opposés). Certains participants (economiesuisse, SAB, ACS et usam) rejettent la révision.

Les partisans de la révision estiment qu'en inscrivant la culture du bâti dans la LPN, on garantira la continuité du travail effectué jusqu'à présent (SHS). Pour les Verts, l'impact sur l'environnement et les ressources naturelles ainsi que la durabilité économique sont des facteurs de qualité dans le domaine de la culture du bâti et doivent être identifiés comme tels. Plusieurs organisations (dont ARF, SIG, Suisseculture et visarte) ont signalé que le projet ne tenait pas compte des aspects créatifs, esthétiques et artistiques. Elles demandent que les thèmes « art et construction » et « art dans l'espace public » y soient traités comme des éléments à part entière de la culture du bâti.

Les villes (UVS) affirment qu'elles soutiennent l'objectif d'un développement urbain durable et de qualité et qu'elles veillent ainsi à aménager un espace de vie attrayant pour leurs habitants. En conséquence, elles souhaitent être mentionnées explicitement à l'art. 17b, al. 3, P-LPN.

Le canton du TI propose de compléter le cadre juridique en inscrivant également la culture du bâti dans la loi sur l'aménagement du territoire.

Le Centre et le PLR sont plus sceptiques : pour le Centre, cette révision pourrait engendrer une lourde charge de travail et des coûts élevés si la Confédération cherche à contrôler la qualité du bâti en s'attribuant à la fois un rôle de maître d'ouvrage, d'exploitant, de régulateur, voire de financeur. Le PLR estime que la protection de la nature et du paysage est du ressort des cantons. En outre, il se demande comment la « qualité en matière de planification, de conception et d'exécution » sera définie par la Confédération (art. 17b P-LPN).

Certains participants rejettent la révision : selon eux, lors de ses délibérations sur la motion 22.3892 de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du CN « Promotion de la culture du bâti de haute qualité », le Conseil des États a décrété qu'il ne souhaitait pas qu'on légifère à ce sujet dans le cadre du message culture 2025-2028 (economiesuisse et ACS ; dans le

même ordre d'idées, SAB). Selon economiesuisse, le champ d'application de l'art. 17b P-LPN devrait éventuellement se limiter aux constructions ou installations appartenant à la Confédération. L'usam considère qu'il est absurde d'inscrire le principe d'une « culture du bâti de qualité » dans la loi. La culture du bâti se définit au fil des constructions.

4.5 Thème n° 5 : modification de la loi sur la Bibliothèque nationale

Contenu : La Bibliothèque nationale doit pouvoir remplir son mandat de collection et de diffusion, même à l'ère du numérique. Pour atteindre cet objectif, l'avant-projet de message prévoit l'introduction d'un dépôt légal des Helvetica numériques. Les destinataires de la consultation devaient répondre à la question suivante : êtes-vous d'accord avec le projet de révision de la loi sur la Bibliothèque nationale ?

	Approbation	Réserves importantes	Rejet
Cantons	CDIP, AG, AI, AR, BE, BS, GE, GL, GR, JU, LU, NW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, ZH		
Partis politiques	PLR, les Verts, le Centre		
Organisations économiques			
Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne			
Organisations	ASO, BibMed, BibS, ch, Memoriav, SDA, SIR, SKKB, SKuV, SMPV, STPV	t.	AdS, ALESI, ARF, EOV, LS, SBVV, SIG, SMR, SMV, Sonart, SSA, Suisseculture

L'avant-projet de révision a suscité des avis partagés : les cantons, les villes, plusieurs partis politiques (le PLR, les Verts, le Centre) et de nombreuses organisations de sauvegarde du patrimoine culturel approuvent cette étape qui, pour certains, se faisait attendre. D'autres organisations culturelles ainsi que les sociétés de gestion s'y opposent résolument.

La CDIP et les cantons (dans le même sens, la SKKB) approuvent les dispositions envisagées pour les Helvetica numériques et l'archivage numérique à long terme, qui selon eux ne pouvaient plus attendre. Ils précisent que le dépôt légal des contenus numériques devrait s'effectuer en collaboration avec les cantons qui le pratiquent déjà, afin d'utiliser au mieux les compétences et les ressources. Le canton de ZH pense que le dépôt légal des contenus numériques devrait s'appliquer également aux jeux vidéo.

Bien que favorables à une révision de la LBNS, les Verts émettent des réserves au vu de l'énorme quantité de données numériques et de la vitesse à laquelle évoluent les informations et la technologie. Par ailleurs, l'obligation de proposer les Helvetica qui ne sont pas librement accessibles en ligne leur semble difficile à mettre en œuvre. Il faudra non seulement informer les personnes et les institutions produisant de telles informations de cette tâche, mais également s'assurer qu'elles l'exécutent. Cela demandera des moyens considérables sans garantie d'exhaustivité.

La majorité des organisations du patrimoine culturel qui se sont exprimées à ce sujet (dont BibS et Memoriav) approuvent la révision proposée de la LBNS. Memoriav indique qu'il faudra définir clairement l'étendue des dépôts.

D'autres organisations culturelles (dont AdS, ALESI, LS, SBVV, SIG, SMR, SMV, Sonart, SSA, Suisseculture et t.) ainsi que swisscopyright (regroupement des sociétés de gestion reconnues) rejettent résolument la solution proposée, qui ne prévoit pas de rémunération, et parlent d'une expropriation inacceptable des titulaires de droits. Les opposants demandent à la Confédération de négocier des

solutions équitables avec les titulaires de droits ou, à défaut, de conclure des licences collectives dites étendues (LCE)² avec les sociétés de gestion conformément à l'art. 43a de la loi du 9 octobre 1992 sur le droit d'auteur (LDA ; RS 231.1). BibMed propose de régler cette question dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale pour le patrimoine culturel, avec la participation des parties concernées.

4.6 Autres thèmes

On trouvera ci-après une sélection des autres thèmes qui, du point de vue du DFI, ressortent des avis des participants à la consultation. Cette sélection met l'accent sur les thèmes et mesures ayant reçu un accueil controversé. Si la majorité d'entre eux sont approuvés dans leur principe, leur conception ou leur mise en œuvre concrète essuie toutefois des critiques. Les considérations qui suivent présentent certaines de ces critiques de manière plus détaillée à des fins de clarté et d'intelligibilité.

a. Ressources financières

La grande majorité des participants (dont la CDIP, pratiquement tous les cantons, l'UVS, l'ACS, l'USS, les Verts, le PS ainsi que pratiquement toutes les organisations invitées) demandent une augmentation significative des ressources financières pour la culture par rapport à l'avant-projet mis en consultation (pour rappel : croissance nominale moyenne de 1,2 % et réelle de 0,2 % par an).

Les cantons et les villes critiquent en particulier un déséquilibre entre les ambitions de la Confédération d'une part et la dotation financière d'autre part. Sans moyens supplémentaires, ils estiment qu'il faudra fixer des priorités. La demande de fonds supplémentaires est motivée par deux argumentations différentes :

Les associations faitières culturelles interprofessionnelles et de nombreux autres participants (p. ex. AdS, ALESI, ARF, ch, DS, EFiK, HR, IMsp, LR, LS, PC, Petzi, SBV, SBVV, SCS, SFV, SGDA, SIG, SIKJM, SINC, SKV, SMPA, SMV, Sonart, sps, SSA, SSV, Suisseculture, SzCH, t., TFC, VINTES, visarte, VMS, VMS/CH-ICOM, VSSM) considèrent que le renchérissement prévu est trop faible et qu'il faut le corriger et tabler sur une croissance nominale d'au moins 2,5 % (au lieu de 1,2 %). Par ailleurs, les associations culturelles et de nombreux autres participants (par ex. AdS, AROPA, BibMed, BibS, CinéF, Ciném, Cinésuisse, Cultura, DS, EFiK, EJV, GARP, GSFA, HR, IGF, Interbiblio, LFS, OLSI, PC, SCS, SF, SFV, SINC, SKJF, SKV, SMPV, SMR, SMV, SPS, sps, SRG SSR, SSA, SSV, STPV, Suisseculture, TFC, visarte, VMS, VMS/CH-ICOM, VSSM) constatent que toutes les nouvelles mesures requièrent des moyens supplémentaires pour leur mise en œuvre. Les villes demandent une croissance nominale de 3,0 % (au lieu de 1,2 %) sans faire de propositions d'allocation concrète des ressources.

Les cantons, le PS et pratiquement toutes les associations culturelles (dont AdS, ALESI, AP, ARF, AS, ASO, BB, BibMed, DAH, EJV, EKD, ENHK, GSK, HeK, IGFM, IGV, LFS, LS, NIKE, NSP, PC, PSR, SAM, SAP, SAPA, SBMV, SBuV, SBVV, SCS, SFAk, SFP, SFV, SGDA, SIG, SIKJM, SINC, SKR, SKV, SL-FP, SMV, SPS, SRG SSR, SSC, Suisseculture, SSV, t., visarte, VmR, vms) demandent une augmentation des ressources, parfois considérable, pour des postes spécifiques et en particulier pour les écoles suisses à l'étranger, les échanges scolaires (via Movetia), la culture du bâti et le cinéma.

Le Centre approuve l'enveloppe financière globale prévue. Le PLR demande de renoncer à l'augmentation réelle de 0,2 % et souhaite n'accorder que la compensation du renchérissement. Selon l'UDC et l'usam, les moyens financiers proposés doivent être nettement réduits.

b. Sécurité sociale des acteurs culturels

² Grâce aux « licences collectives étendues » prévues par la LDA, une société de gestion peut autoriser un preneur de licence collective à utiliser un grand nombre d'œuvres, même si elle ne représente pas tous les titulaires des droits. Cet instrument vise à encourager l'exploitation de droits qui ne serait sinon que très difficilement possible.

La grande majorité des participants approuvent l'amélioration de la sécurité sociale des acteurs culturels et considèrent ce thème comme un défi majeur. On salue la collaboration entre différents offices fédéraux, de même que les approches visant à renforcer le conseil et le soutien aux acteurs culturels professionnels. Concernant la mise en œuvre concrète et le financement d'un éventuel centre de conseil et de services, certains participants soulignent notamment la nécessité de se baser sur les offres existantes et de clarifier la question du financement par la Confédération.

Sécurité sociale et prévoyance

La CDIP et une grande partie des cantons (notamment AG, BE, BL, BS, FR, GE, GR, JU, NW, SG, SH, SO, UR, VS et ZH), les villes (UVS), plusieurs partis (les Verts, le Centre, le PS) et organisations (notamment AdS, ch, ch-i, EFiK, EOVS, GARP, M, SCS, SDA, SFound, SGDA, SIKJM, SJW, SKJF, SMPA, SSPV, SMR, SMV, Sonart, SSA, Suisseculture, t., visarte) partagent l'idée d'améliorer les revenus des acteurs culturels professionnels. Il convient tout particulièrement de tenir compte des emplois atypiques des travailleurs culturels (ainsi que des activités indépendantes comparables), notamment en ce qui concerne la prévoyance vieillesse et les pertes de revenus pour cause de maladie, par exemple. Selon les cantons, on pourrait obtenir des améliorations substantielles, pertinentes et pérennes en adaptant le droit des assurances sociales. Plusieurs organisations (notamment SCS, SIG, Suisseculture et visarte) regrettent l'absence d'une approche globale susceptible d'améliorer la sécurité sociale elle-même. Les formes de travail que connaissent les acteurs culturels ne sont pas un cas particulier, mais un bon exemple des rapports de travail atypiques qui se multiplient dans tous les secteurs.

L'USS salue les propositions visant à améliorer la protection sociale des acteurs culturels, comme le fait de compléter la liste des catégories d'employeurs visée à l'art. 34d, al. 2, RAVS, de mieux faire connaître dans le secteur culturel la procédure de décompte simplifiée prévue par la loi sur le travail au noir, d'examiner la possibilité de créer une institution collective de prévoyance pour tous les acteurs culturels et celle d'abaisser le seuil d'accès à l'assurance-accidents facultative pour les indépendants.

L'usam soutient les efforts visant à faciliter l'inscription des acteurs culturels en tant qu'entreprise individuelle ou que petite entreprise et à former une caisse de pension pour ces entreprises culturelles.

Centre de conseil et de services pour les acteurs culturels

La CDIP ainsi que quelques cantons (dont AG, BL, BS, GE, GR, SG, SH, VS et ZH) se réjouissent des mesures envisagées et estiment que la mise sur pied d'un centre de conseil et de services pour les acteurs culturels est judicieuse. Selon eux, il importe qu'on y associe dûment les partenaires existants et que la Confédération garantisse un financement à long terme, car les cantons n'ont pas la possibilité de cofinancer ce projet, les directives relatives aux recommandations de la Conférence des délégués et délégués cantonaux aux affaires culturelles concernant les demandes de soutien financier de projets culturels d'intérêt national excluant tout financement servant à couvrir des coûts d'exploitation ordinaires. L'UVS exige également une position claire en ce qui concerne le financement d'un tel centre. L'USS, le PS et plusieurs organisations (p. ex. AROPA, CinéF, Cinésuisse, EOVS, GARP, GSFA, IGF, KVS, PC, SBV, SFP, SFV, SKJF, SSPV, SMR) approuvent ce projet. Plusieurs organisations (notamment AdS, ARF, SCS, SKJF, Suisseculture, t. ; dans le même ordre d'idées, visarte), évoquant des offres de conseil déjà en place, estiment que celles-ci ne devraient pas être remplacées par un centre de conseil pour l'ensemble du territoire national. La SMV estime que la création d'un tel centre mérite d'être examinée sous l'angle des services, mais moins sous celui de l'offre de conseil ; diverses organisations (p. ex. ARF, SKJF et SMPV) exigent une évaluation minutieuse des besoins, avec le concours des associations professionnelles et de leurs organisations faïtières. Plusieurs organisations (notamment ARF, EOVS, Sonart, SMR, SMV, Suisseculture) font en outre remarquer qu'un tel centre ne peut pas être financé par les contributions existantes des organisations culturelles, mais qu'il doit être financé par des moyens supplémentaires.

Rémunération

De nombreuses organisations (notamment AROPA, CinéF, DS, Petzi, SCS, USS, SFound, SGDA, SIG, SMPA, SMR, SMV, Sonart, Suisseculture, SzCH, t., visarte) approuvent expressément la volonté de la Confédération de s'assurer, lors de l'évaluation des demandes de soutien, que les requérants

s'engagent à rémunérer équitablement les acteurs culturels professionnels. La CDIP ainsi que les cantons partagent le souci d'améliorer la situation des revenus des acteurs culturels professionnels. Les villes (UVS) saluent la volonté de la Confédération de lutter contre la précarité et d'améliorer la sécurité sociale des acteurs culturels. Elles soulignent toutefois qu'il faut tenir compte de la diversité des villes, de leur situation démographique, de leurs ressources et de leurs politiques culturelles, et que la Confédération devra édicter des directives qui soient conformes aux positions et aux engagements qu'elle affiche.

Certaines organisations ont formulé des questions ouvertes dans ce domaine et demandent que la situation des différentes branches soit prise en compte. Petzi et d'autres organisations font valoir que, dans le domaine de la musique par exemple, de nombreuses personnes ne travaillent pas sur scène, mais en marge de la scène et qu'elles sont tout autant confrontées à des problèmes financiers que les artistes proprement dits. Selon la SMPA (et dans le même sens, la HeK), fixer des cachets minimaux (en particulier pour les concerts de musique pop) entraînera un renchérissement artificiel des manifestations et une surenchère financière irréaliste, de sorte que les artistes suisses risquent de devenir trop chers pour les manifestations non subventionnées et de ne plus pouvoir jouer autant qu'aujourd'hui. La SDA souhaite à ce propos que la possibilité pour les associations d'émettre des recommandations sur les honoraires et les cachets soit clarifiée sous l'angle du droit de la concurrence. Parmi d'autres choses, la SSA recommande que l'octroi d'aides financières dépende à l'avenir du respect du droit d'auteur par les requérants.

Point de contact national pour le traitement des cas de violence sexuelle, d'abus et de harcèlement moral

Le PS et diverses organisations (dont AdS, ARF, AROPA, CinéF, Cinésuisse, EFiK, GARP, GSFA, HR, IGF, PC, SCS, SFP, SFV, SGDA, SIG, SMV, Sonart, Suisseculture, t., visarte, et dans un sens similaire, SzCH) en appellent à la création d'un point de contact national pour le traitement des cas de violence sexuelle, d'abus et de harcèlement moral, comme il en existe depuis peu dans le sport. Plusieurs organisations (p. ex. SBV, SCS, SGDA, SIG, SMV, Suisseculture, SzCH, t., visarte) indiquent que le thème « égalité des chances et diversité » doit comprendre la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Selon DS, les mesures prévues dans le domaine du cinéma en matière d'égalité et d'égalité des chances devraient s'appliquer à tous les domaines artistiques. Pour Interbiblio, il faut aussi prendre en compte l'aspect de la migration en lien avec la diversité.

c. Régulation des plateformes de streaming dans le domaine de la musique

Plusieurs participants (p. ex. ARF, economiesuisse, EOV, M., Petzi, SCS, SIG, SMR, SMV, Sonart, SSA, Suisseculture, SzCH, t., visarte) abordent la question de la réglementation des plateformes de streaming dans le domaine musical et font valoir leurs exigences en trois temps. Premièrement, concernant la responsabilité de ces plateformes en cas de violation du droit d'auteur commise par leurs utilisateurs et un éventuel alignement de la législation suisse sur le modèle européen, il ne suffit pas de suivre attentivement l'évolution future des systèmes de rémunération que réservent les plateformes de streaming mondiales aux artistes ; les autorités doivent clairement agir. Deuxièmement, les grandes plateformes mondiales de streaming ne sont guère accessibles aux créateurs de musique suisses, ce qui explique que la part de musique indigène proposée de manière visible soit nettement plus faible dans notre pays que dans des pays européens comparables. Il est donc nécessaire et urgent de prendre des mesures législatives complémentaires qui incitent davantage ces plateformes à agir localement. Les participants suggèrent, par exemple, une disposition légale obligeant ces plateformes à établir une succursale suisse et à conclure des accords interprofessionnels avec les associations déterminantes, de manière à renforcer la visibilité de la création musicale suisse par des dispositions en matière de promotion, de communication et d'accès aux playlists. Troisièmement, ces participants réclament que les plateformes de streaming dans le domaine de la musique soient soumises à l'obligation d'investir, à l'instar de ce qui se fait dans le domaine du cinéma, arguant du fait que la position dominante des plateformes étrangères sur le marché de la musique y est exactement la même, voire pire, que dans le cinéma.

Selon la SMR, ce thème requiert une étroite collaboration avec les professionnels du secteur musical suisse ; une approche du problème pourrait consister en la création d'une « Taskforce Streaming » de manière à traiter plus efficacement ce sujet et à mettre en place les mesures adéquates, notamment sur le plan réglementaire.

Selon la SGDA, les plateformes de jeux vidéo sont elles aussi aujourd'hui déterminantes sur le marché mondial. Pour de nombreux créateurs de jeux suisses, leurs mécanismes de sélection ne sont guère accessibles ou compréhensibles. En conséquence, comme dans le domaine du cinéma et de la musique, il faudrait ouvrir une discussion sur les conditions-cadres que devraient remplir les plateformes mondiales pour garantir la visibilité de la création suisse dans le secteur des jeux vidéo.

d. Encouragement du cinéma

Structures de soutien et instruments de financement

Cinésuisse (de même que AROPA, CinéF, GARP, GSFA, IGF, PC, SFak, SFM, SFP, SFV, SINC, SKV, SSV) relève que les changements rapides dus à la numérisation et à l'évolution de la consommation de films exigent un réexamen des structures d'encouragement actuelles dans le domaine du cinéma et se félicite de l'étude externe lancée par l'OFC à ce sujet. En outre, plusieurs organisations (notamment ARF, AROPA, CinéF, Cinésuisse, EFiK, GARP, GSFA, IGF, PC, SFP, SFV, SINC, SKV, SSV, Suisseculture) considèrent que le plafond de dépenses pratiqué aujourd'hui ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés, le principe d'annuité constituant un obstacle pour les projets pluriannuels. En lieu et place, il faudrait désormais recourir à la technique du crédit d'engagement pour les projets de films qui s'étendent sur plusieurs années, c'est-à-dire la grande majorité d'entre eux.

La SRG SSR se félicite de l'obligation d'investir entrée en vigueur en 2024 et rappelle que les fenêtres publicitaires doivent également être mises à contribution. Elle demande en outre que les séries soient prises en considération et puissent bénéficier des instruments de l'encouragement du cinéma.

Selon plusieurs organisations (ARF, GSFA, PC et SSV), pour être permanente, la visibilité de la création cinématographique suisse requiert la mise en place d'un portail cinématographique spécifique, institutionnellement indépendant.

L'IGF constate que l'obligation d'investir s'appliquant au domaine du streaming et des fenêtres publicitaires fera augmenter la réalisation de séries et de films en Suisse. Il sera possible d'employer davantage de personnes sur une durée de production plus longue et dans des séries demandant une forte main-d'œuvre. Or, aujourd'hui déjà, une pénurie de personnel qualifié se fait sentir dans les équipes artistiques et techniques. À ce sujet, la Confédération, les cantons et la branche devront se concentrer sur la création de possibilités de formation et de formation continue dans les métiers du cinéma, afin d'encourager la relève et les nouveaux venus ou les personnes qui changent d'orientation. La branche cinématographique agit déjà à son niveau avec le projet *Filmstaff* et tente, par des mesures ciblées, d'attirer des candidats.

Dans le contexte de la coproduction avec les plateformes de streaming en particulier, mais de façon générale par ailleurs, il faudrait inscrire le respect du droit d'auteur et des modèles de rémunération liés à l'exploitation des œuvres dans les conditions d'octroi des aides au cinéma (AROPA, CinéF et SSA).

Nouveaux formats numériques

Plusieurs participants (tels que ARF, GARP, GSFA, IGF, SFM) demandent la création d'un centre de compétences numériques au sein de la Confédération, qui serait chargé de développer un savoir-faire sur la thématique du numérique (p. ex. Cinésuisse) ou de promouvoir les nouvelles technologies numériques (p. ex. la capture de mouvements et la technologie des jeux vidéo) indépendamment du format (film, théâtre, danse).

Salles de cinéma

Plusieurs organisations (p. ex. ARF, GSFA, SFV, SINC, SKV/ACS, SSV, ZFS) soulignent l'importance des salles de cinéma en tant que canal d'exploitation. Ainsi, PC, SFV, SINC, SKV et SSV demandent

que les salles de cinéma fassent l'objet d'un paragraphe distinct dans le chapitre consacré au cinéma et que leur rôle dans la participation culturelle, qu'elles favorisent grandement, et la diffusion des œuvres soient soulignés dans le chapitre 2 du message culture (cf. également ch. 4.1 ci-dessus). En ce qui concerne les primes à la diversité, il faudrait à l'avenir rendre éligibles les cinémas de plus de 25 salles, obliger SWISS FILMS à collaborer avec l'ensemble de la branche cinématographique suisse – quand il sera question de la planification et de la mise en œuvre de sa nouvelle mission de promotion du cinéma helvétique en Suisse (ARF, SF ; dans le même sens, ZFS) – et reconnaître expressément les prestations du secteur du cinéma et de la distribution.

Plusieurs cantons (dont BS, GR, SG, UR et ZH) et les villes (UVS) s'opposent à l'affirmation selon laquelle les cinémas doivent être davantage soutenus par les communes, les villes et les cantons ; ils demandent au contraire un plus grand engagement de la Confédération au titre de l'aide au cinéma (dans un sens similaire, ZFS).

e. Stratégie nationale pour le patrimoine culturel de la Suisse

De nombreux participants (notamment la CDIP, plusieurs cantons, le PLR, Ciném, DAH, GSK/SHAS, NIKE, SIG, la SlsrG, SKR, Suisseculture, SzCH, t., VMS) approuvent l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale relative à la sauvegarde du patrimoine culturel.

En ce qui concerne le patrimoine culturel immatériel, certaines organisations telles que DAH, GSK, NIKE, NSP, SKR et VmR saluent le soutien financier prévu pour les structures et l'amélioration de la mise en réseau des acteurs et des organismes responsables, considérant ces deux éléments comme essentiels à la conservation et au développement durables du patrimoine culturel immatériel ; elles demandent que d'autres traditions de la Suisse soient inscrites sur les listes du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. La CDIP fait valoir que les grands défis dans ce domaine ne sont pas suffisamment abordés. Elle demande une promotion accrue tant des formes ouvertes de préservation des traditions que, dans le domaine de l'artisanat, de l'enseignement et de la transmission des savoir-faire. Plusieurs participants (dont le PLR et VMS) déplorent un manque de reconnaissance pour le patrimoine industriel.

Plusieurs organisations (en particulier BibS, Cultura, SAPA, SIG et SSP) regrettent que la Stratégie nationale pour le patrimoine culturel de la Suisse ne soit pas encore établie et que ses éventuelles conclusions ne puissent donc pas être prises en compte dans le message culture.

Plusieurs participants (notamment le PLR, Memoriav, SSP, Suisseculture, SzCH, t. et VMS ; dans le même ordre d'idées, SVSM) demandent que leur organisation ou, plus généralement, les organismes privés et partenaires des institutions du patrimoine culturel soient associés à ce projet, notamment à l'élaboration de la stratégie.

f. Aides financières à des réseaux de tiers

De nombreux participants (notamment la CDIP, la plupart des cantons, l'UVS, certains partis comme le PLR, le PS et, dans un sens similaire, les Verts, ainsi qu'un grand nombre d'organisations comme Alps, BibS, Cultura, DAH, GSK, Memoriav, NIKE, SAB, SAPA, SBV, SKR, SKuV, SRG SSR, TFC, VHS, VMS et, dans le même ordre d'idées, SSA, SSC, SSP, SVMS, VmR, VMS/CH-ICOM) estiment qu'il ne faut pas augmenter le nombre de bénéficiaires de subventions sans disposer de moyens supplémentaires. En outre, la plupart d'entre eux s'opposent également à la mise au concours des aides s'adressant aux réseaux et demandent que le mécanisme actuel soit maintenu sans procédure d'appel d'offres. Plusieurs organisations (notamment BibS, SSMP, VMS) demandent une évaluation du système actuel avant tout changement éventuel.

BE (comme SAB) attend spécifiquement de la Confédération qu'elle maintienne son soutien au Musée alpin suisse dans le cadre actuel ; ZH ne souhaite pas voir se réduire la contribution à la Fotostiftung Schweiz à Winterthour ; FR demande la poursuite du soutien au Vitrocentre de Romont. SG estime justifié que la Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gall reçoive de nouveau des contributions fédérales

plus élevées, à hauteur de celles qui étaient versées durant la période 2017-2020, et il considère que le Musée du textile de Saint-Gall devrait également obtenir des contributions pour son exploitation lors de la prochaine période de financement, et au plus tard une fois sa rénovation terminée. LU souligne l'importance du Musée des transports pour le canton, la Suisse centrale et la Suisse dans son ensemble, et réaffirme qu'un financement fédéral stable est une condition essentielle à l'existence de ce musée. SG et TG soutiennent la proposition d'un lieu de mémoire en l'honneur des victimes du nazisme et la promotion de deux nouveaux réseaux consacrés à l'histoire des femmes, également saluée par IGMF et Gosteli. VD suggère également d'inclure dans la liste des réseaux de tiers l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) au titre de réseau pour le patrimoine naturel et l'Association suisse des métiers d'art (ASMA) pour l'artisanat traditionnel. VHS demande la création d'un fonds d'investissement pour les projets de rénovation et d'extension.

Plusieurs participants (PS, SPS, SSP) soutiennent la proposition de la Fotostiftung Schweiz selon laquelle cette fondation (ainsi que Memoriav et la fondation SAPA) ne devrait plus relever de la catégorie des réseaux de tiers dans le message culture 2025-2028, mais être financée en dehors de cette catégorie.

g. Recherche de provenance

La CDIP, quelques cantons (AG, BL, BS, GE, GR, SG, SH, VD et ZH), les villes (UVS), le PS et plusieurs organisations (SAP, SIsrG, Suisseculture, t., VMS ; dans un sens similaire, KMB-ZPK et visarte) approuvent la création d'une plateforme centrale pour la recherche sur la provenance et la considèrent comme une mesure juste et importante. La plateforme devrait toutefois être gérée par la Confédération elle-même ; on pourrait imaginer qu'elle trouve son ancrage institutionnel au Musée national suisse. VMS demande que les motions 22.3023 CSEC-N et 21.4403 Pult, étroitement liées, fassent l'objet d'une demande de financement commune au Parlement et qu'elles soient traitées en dehors du message culture.

VMS se félicite de ce fait que le soutien à la recherche de provenance soit accru, mais demande que la priorité soit donnée à la création de bases et de structures fiables plutôt qu'à une diversité plus grande dans les critères d'octroi des aides financières aux projets.

h. Langues et compréhension

Langues et cultures italienne et romanche

GR et TI (de même qu'ALESi, ch-i, CoS, FH, FPI, IMsp, K-SDA, LR, OLSI, PGI, PSR, sps, SRG SSR et VD) accueillent très favorablement le complément à la loi sur les langues (art. 22a P-LLC) visant à soutenir la diaspora romanchophone et italophone. Les deux cantons considèrent comme absolument essentiel de favoriser les mesures en faveur du romanche et de l'italien également à l'intérieur de leur propre territoire (dans le même sens, p. ex. FPI et OLSI) ; LR (comme PSR) déplore le fait que la diaspora romanche qui se trouve dans la partie germanophone du canton des Grisons ne soit pas prise en considération et propose une nouvelle formulation.

La CDIP et certains cantons (AG, BE, BL, BS, GE et SH) estiment qu'il sera difficile de renforcer la présence de la langue et de la culture italiennes à l'école obligatoire. Plusieurs cantons jugent périlleuse la proposition de créer des offres de formation numériques pour l'acquisition du romanche (CDIP ; AG, BL, BS, GE et SH). Ils recommandent de clarifier de manière approfondie l'intérêt d'une telle offre.

Le PLR soutient également l'extension de la promotion de l'italien et du romanche. Mais celle-ci ne devrait pas avoir d'incidence sur le statut des langues officielles dans les autres cantons.

Diverses organisations culturelles (p. ex. AdS, SMV, Suisseculture et t.) approuvent également le renforcement de la promotion et des échanges en faveur des langues minoritaires. Cependant, ce soutien ne doit pas se limiter au domaine de l'éducation, mais s'étendre également à la création et à la diffusion de productions des différentes disciplines artistiques (dans le même ordre d'idées, le GSFA,

et le SSV concernant le soutien à l'écriture de scénarios, à la traduction, à la réalisation de dossiers, au sous-titrage, aux festivals, à la promotion et à l'exploitation).

Échanges scolaires

La CDIP ainsi que la plupart des cantons approuvent le développement de la promotion des échanges scolaires. Il correspond à la stratégie commune de la Confédération et des cantons, impulsée par les cantons et confirmée par le nombre croissant de participants aux activités d'échange. Toutefois, les subventions prévues ne suffisent pas à couvrir les besoins réels. LU approuve expressément le développement de programmes d'échanges individuels. Certaines conférences des services de l'enseignement obligatoire se montrent sceptiques à cet égard, recommandant plutôt de promouvoir les partenariats entre établissements scolaires. GR (comme LR) souhaite une intégration plus systématique du romanche (p. ex. dans la communication de Movetia) ainsi qu'une prise en compte des situations linguistiques spécifiques aux cantons/régions (dans le canton des Grisons, programmes d'incitation spéciaux pour l'italien/le romanche).

L'AdS, le FH, et le SBVV approuvent vivement le fait que la Confédération souhaite soutenir la mise en place d'un programme visant à promouvoir les échanges d'élèves individuels entre régions linguistiques. Pour le FH, il faudrait davantage veiller à une répartition la plus équitable possible des échanges entre toutes les régions linguistiques. Le FPI propose, pour renforcer la promotion des échanges, de créer des agences spécialisées dans tous les cantons.

Dialectes

L'IMsp fait remarquer que si la notion de culture est définie de manière large dans un premier temps, incluant notamment le domaine des langues conformément à la loi sur les langues, elle apparaît plus restreinte dans la description des champs d'action (au chapitre 2), où le domaine des langues est tout juste sous-entendu. Or la compréhension des langues devrait être expressément mentionnée dans les champs d'action prioritaires.

Le canton du JU souhaite que, pour la période 2025-2028, l'accent soit mis sur la promotion des actions de sensibilisation et de premier apprentissage des patois franco-provençaux et jurassiens. Cet objectif de promotion découle, selon lui, de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et de la constitution cantonale jurassienne.

Promotion de la lecture

La CDIP et quelques cantons approuvent l'engagement de la Confédération dans le domaine de la promotion de la lecture, qui leur semble être un complément judicieux aux mesures prises au niveau cantonal. La responsabilité principale en la matière doit toutefois rester aux mains des cantons. Il en va de même pour les programmes d'encouragement précoce.

i. Écoles suisses à l'étranger

La CDIP et d'autres participants à la consultation (AG, BE, LU, TG, UR et ASO) soulignent l'urgence d'agir en ce qui concerne le statut du personnel enseignant suisse dans les écoles suisses à l'étranger. Même si la question ne peut pas être résolue par le biais de l'agence spécialisée Movetia, il faut agir.

edu (comme ASO) regrette l'absence d'explications sur les lignes stratégiques du développement de l'enseignement à l'étranger, notamment sur l'approfondissement de la collaboration avec les écoles suisses dans les pays voisins ainsi que sur la clarification à moyen terme des relations avec les écoles privées (non reconnues d'utilité publique) ayant un lien avec la Suisse. Le projet de détachement de droit public des enseignants suisses auprès des écoles suisses reconnues à l'étranger demeure urgent et mérite d'être poursuivi.

j. Yéniches, Manouches/Sintés et mode de vie itinérant

Les cantons de BE et BS, des partis (Verts, PS), la ZSF ainsi que la RADG se prononcent contre la réduction prévue du soutien à la création de nouvelles aires d'accueil. C'est précisément parce que les projets de construction se heurtent souvent au scepticisme et n'avancent que lentement qu'il faut des incitations financières solides pour les cantons et les communes, et qu'il faut concevoir des modalités de financement efficaces face aux retards entraînés, par exemple, par les procédures d'opposition. Pour cette raison, la fondation ZSF propose d'assouplir les périodes de financement, de manière à ce que les fonds soient disponibles pour la protection des minorités sur une plus longue période. Les cantons d'AG et des GR ainsi que l'ACS avancent des arguments semblables. L'ACS (comme VD) souligne en outre l'importance de la Fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses, même si son financement ne relève pas du message culture. La RADG critique le fait que l'avant-projet ne mentionne pas les haltes spontanées légales – soit la possibilité de séjourner sur un terrain pour une durée limitée sur la base d'un accord privé avec les propriétaires –, alors que ce pourrait être là un domaine d'encouragement.

k. Statistiques et suivi

La CDIP et quelques cantons approuvent la proposition de mettre en place un suivi statistique de la politique culturelle nationale. Pour sa conception, il faudrait intégrer judicieusement les observatoires régionaux existants (Observatoire romand de la culture et *Osservatorio culturale della Svizzera italiana*) et tenir compte du contexte spécifique des fournisseurs de données (le plus souvent les cantons). Certains cantons déplorent que les efforts entrepris jusqu'à présent n'aient pas été analysés (BL et BS), font remarquer qu'il faudrait prendre en compte le surcroît de travail lié à la collecte des données et impliquer les communes (GL) ou indiquent que la base de données fait parfois défaut (AI). Les villes (UVS) approuvent l'idée d'un pilotage de la politique culturelle fondé sur des statistiques, mais demandent que ses tenants et aboutissants soient préalablement clarifiés et que tous les acteurs impliqués soient associés au processus. D'autant plus que les villes et les communes sont les premières responsables du domaine de l'*Open Government Data*. Il faudrait également garantir la transparence du budget d'un tel monitoring.

Diverses organisations (AdS, AROPA, BibS, Cinéf, Cinésuisse, DS, EJV, EOv, IGV, NIKE, PC, SBV, SCS, SFV, SGDA, SIKJM, SKJF, SMR, SMV, Suisseculture, SzCH, t., TFC, visarte, VMS) appuient les mesures prévues pour constituer des bases de données solides dans le secteur culturel et approuvent plus généralement l'introduction d'un suivi de la culture en Suisse. La mise en œuvre d'une statistique culturelle qui aboutisse à des résultats pertinents nécessiterait forcément des moyens supplémentaires. Quelques participants demandent expressément la collecte de données dans certains domaines, par exemple l'audiovisuel (ARF, SFP). Plusieurs organisations (notamment ARF, SDGA, SMV, Sonart, SzCH) demandent une révision de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), en vue de mieux faire ressortir du tableau les indépendants et les semi-indépendants.

l. Information en matière culturelle

La CDIP et quelques cantons (AG, BL, BS, GE, GR, SZ, ZH) critiquent le fait que le thème de l'information et des comptes rendus sur la vie culturelle soit presque totalement absent de l'avant-projet (avis similaire de l'UVS, l'USS, la SCuV, Suisseculture et t.). L'information culturelle est fondamentale, tant pour la diffusion et la médiation que pour l'assurance qualité et, en particulier, pour le développement de la création artistique. Comme les initiatives dans ce domaine sont le plus souvent suprarégionales et les organisations concernées, actives dans toute la Suisse, un engagement de la Confédération sur ce point serait nécessaire. Le soutien prévu dans l'avant-projet pour les formats de médiation participatifs au titre de la participation culturelle n'est pas à la hauteur de l'enjeu ni de son urgence.

Plusieurs organisations (AdS, ch-i, SBV) estiment également insuffisante la proposition de renforcer l'encouragement de la réflexion critique sur la création artistique contemporaine à travers la fondation Pro Helvetia. En lieu et place, elles se prononcent pour une promotion concrète du journalisme culturel qui mette également les médias à contribution (p. ex. ARF, Suisseculture, visarte). ch-i propose trois mesures : approfondir l'analyse de l'information culturelle en Suisse (situation et développement) ; dresser un état des lieux du journalisme culturel en ligne (infrastructure, canaux, contenus) ; et tester de nouvelles plateformes en ligne.

Suisseculture et sps soulignent que la situation des revues littéraires (en ligne et imprimées) risque de se détériorer sans le soutien des pouvoirs publics ; la Confédération devrait être à nouveau chargée de soutenir ces structures dans le cadre de la promotion culturelle. L'AdS, la LS, ch-i et le sps regrettent que le soutien financier de l'OFC à la revue *Viceversa* soit supprimé à partir de 2025, ce qui entraînera la perte d'une plateforme importante pour les échanges littéraires.

m. Initiative « Capitale culturelle suisse »

L'initiative « Capitale culturelle suisse » est soutenue par différents cantons (dont GE, JU, NE, TG et VS) et partis (PLR, Verts, PS), par l'UVS, par des organisations (p. ex. SMV, Suisseculture et t.) et par plusieurs villes (notamment La-Chaux-de-Fonds, Lausanne, Neuchâtel et Nyon).

Le canton de BS s'oppose fermement à l'attribution à tour de rôle du titre de « Capitale culturelle de la Suisse » ou souhaite au moins le remplacement de ce titre par un autre. La Ville de Bâle s'est positionnée avec succès comme « Capitale culturelle de la Suisse » au-delà des frontières nationales ; pour BS, l'attribution d'un tel titre à des villes de taille moyenne d'une année sur l'autre affaiblirait le positionnement international de Bâle et de la Suisse et n'apporterait aucune valeur ajoutée.

n. Pro Helvetia

D'une manière générale, les participants reconnaissent l'importance des objectifs et des mesures de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia dans le domaine de la création artistique et culturelle. Ils soutiennent en particulier le renforcement de l'engagement de Pro Helvetia en faveur de la sécurité sociale des artistes et de leur juste rémunération, ainsi que de l'égalité des chances (p. ex. dans le domaine des résidences pour les artistes parents d'enfants mineurs). Ils se félicitent en outre de l'adaptation des instruments de soutien de manière à ce que les processus créatifs soient mieux pris en compte. Ils accueillent favorablement l'extension des activités de la fondation dans les domaines de la photographie, de la bande dessinée et de la performance et de nombreuses voix soulignent l'importance croissante de la diffusion internationale de la création artistique suisse, notamment dans l'UE.

o. Musée national suisse

Hormis de brèves observations, les réponses à la consultation ne contiennent pas de remarques développées sur les adaptations du MNS esquissées dans l'avant-projet pour la période 2025-2028. Les institutions muséales et les associations de musées, en particulier VMS et ICOM Schweiz, considèrent comme pertinents et judicieux les champs d'action qui concernent directement les musées (voir aussi ch. 4.1).

p. Autres observations

D'autres sujets abordés par les participants à la consultation sont repris ci-après – la liste n'est pas exhaustive :

Acteurs culturels et étudiants dans le domaine des arts et de la culture

La CDIP et plusieurs cantons (BE, BL, GE, GR, SG, UR et VS) ont compris de l'avant-projet que la Confédération aurait l'intention de gérer elle-même le nombre de diplômés des hautes écoles

spécialisées. Partant, ils demandent l'abandon de cet objectif. La formation est de la compétence des cantons et l'augmentation du nombre d'acteurs culturels professionnels concerne en premier lieu les services culturels des cantons et des communes. La thèse selon laquelle les conditions de travail souvent précaires dans ce domaine seraient la conséquence d'une prétendue « surproduction » d'acteurs culturels par les hautes écoles spécialisées ne se confirme pas sur le plan statistique. Plusieurs organisations culturelles (ch-i, SCS, SDA, SGDA, SMR, Suisseculture, t., vms, VSSM) ainsi que des organisations du domaine de la formation (notamment HES-SO, KDKS, KHDK, KHMS, swissuniversities, ZHdK) expriment des avis similaires. Le SMR relève que les places disponibles pour les études de musique sont déjà attribuées sur la base d'une procédure de sélection stricte et selon un système de numerus clausus. Pour LU, il ne suffit pas de limiter l'accès aux études artistiques pour réduire la demande ; il conviendrait plutôt d'étudier la situation de manière plus approfondie avant de prendre des mesures concrètes.

Selon BL, les sources indiquées ne permettent pas de faire des conclusions probantes concernant le nombre d'acteurs culturels et en particulier les diplômés des hautes écoles spécialisées. Les déclarations tirées de statistiques à cet endroit du rapport explicatif sont erronées et devraient être supprimées.

À l'inverse, l'UDC se réjouit de ces explications – en effet, selon elle, le nombre élevé de diplômés des filières artistiques n'est pas apte à faire face à la pénurie de personnel qualifié techniquement du secteur de la culture. De même, TG estime qu'il faut remettre en question la situation de la formation et les incitations dans les filières artistiques des hautes écoles spécialisées.

Médiation culturelle

Pour la KVS, l'avant-projet ne permet pas d'appréhender la médiation culturelle au sens large, c'est-à-dire au-delà des seuls domaines artistiques (médiation architecturale, scientifique, socioculturelle, historique, etc.) ; en outre, il faudrait clarifier la notion de médiation culturelle par rapport à la médiation artistique. L'avant-projet ne valorise ni ne promeut non plus les différentes formes de médiation qui existent ou qu'il faudrait développer. Par conséquent, la KVS formule plusieurs propositions, portant notamment sur le financement de l'association faîtière, l'intégration de la médiation culturelle parmi les disciplines récompensées par les prix de la culture, ou encore la prise en compte des recommandations de la KVS en matière de rémunération.

Prix suisses de la culture

Plusieurs organisations proposent de revoir le nombre de prix culturels suisses à la hausse, à l'instar de visarte. L'AdS plaide pour l'élaboration de prix réservés aux auteurs de littérature pour enfants et adolescents et aux auteurs de théâtre ; la SIA, pour un prix visant la culture du bâti ; et ainsi de suite : la SCAA, pour les bandes dessinées ; la SGDA, pour les jeux vidéo ; la KVS, pour la médiation culturelle ; la SRG SSR pour les séries, et la sps pour les traductions. En outre, il faudrait, selon visarte, tenir compte de la plus grande diversité possible en ce qui concerne les médias et les stratégies artistiques. visarte se montre également critique à l'égard de la composition de la Commission fédérale d'art (CFA), estimant que les membres ne couvrent pas de manière égalitaire les différentes régions de Suisse. Suisseculture et t., notamment, recommandent le réexamen régulier de la pratique en cours par un échange de vues avec les associations culturelles.

La EKD/CFMH, la SAM et la SIA plaident pour une application stricte de la compréhension par ailleurs bien établie de la culture du bâti, et ce tant dans le cadre des prix suisses de la culture (avec l'attribution de prix distincts pour la culture du bâti) que dans le domaine de Pro Helvetia.

Formation musicale

La plupart des organisations du secteur musical (dont SKJF, SMR et STPV) regrettent que la formation musicale ne constitue pas un champ d'action à part entière.

Le SBMV se félicite des mesures prises dans le domaine de la musique. Il demande (comme d'autres organisations musicales telles que EFJ, SKJF et Sonart) l'égalité de traitement entre les programmes Jeunesse et musique et Jeunesse+Sport, par exemple par l'introduction d'une allocation pour perte de

gain (par le régime des APG) pour les participants aux cours pour moniteurs, ainsi qu'une augmentation correspondante du budget.

De nombreuses organisations du domaine de la musique (notamment EJV, EOV, SKJF, SMR, vms et VSSM) font valoir que, dix ans après l'entrée en vigueur de l'art. 67a Cst., aucun progrès ne se dessine dans le domaine de l'enseignement de la musique à l'école. Comme EJV, vms demande une simplification des processus du programme Jeunesse et musique et la conception d'un soutien aux offres bénévoles destinées aux étudiants des écoles professionnelles. En outre, vms demande que soit envisagée une réglementation plus ciblée pour les tarifs des écoles de musique, vu l'inefficacité de la formule actuelle (art. 12a LEC).

5. Annexe

Les participants à la consultation sont en principe désignés par la même abréviation dans les trois versions linguistiques du présent rapport, en fonction de la langue utilisée dans la réponse. Lorsque la réponse a été déposée dans plusieurs langues, le présent rapport utilise l'abréviation allemande.

5.1 Liste des participants à la consultation avec abréviations

Cantons

Canton de Zurich	ZH
Canton de Berne	BE
Canton de Lucerne	LU
Canton d'Uri	UR
Canton de Schwyz	SZ
Canton d'Obwald	OW
Canton de Nidwald	NW
Canton de Glaris	GL
Canton de Zoug	ZG
Canton de Fribourg	FR
Canton de Soleure	SO
Canton de Bâle-Ville	BS
Canton de Bâle-Campagne	BL
Canton de Schaffhouse	SH
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	AR
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	AI
Canton de Saint-Gall	SG
Canton des Grisons	GR
Canton d'Argovie	AG
Canton de Thurgovie	TG
Canton du Tessin	TI
Canton de Vaud	VD
Canton du Valais	VS
Canton de Neuchâtel	NE
Canton de Genève	GE
Canton du Jura	JU

Partis politiques

Le Centre	Le Centre
Parti évangélique suisse	PEV
PLR. Les Libéraux-Radicaux	PLR
Les VERT-E-S suisses	Les Verts

Parti socialiste suisse	PS
Union démocratique du centre	UDC

Organisations faitières nationales de l'économie

Union syndicale suisse	USS
Union suisse des arts et métiers	usam
Fédération economiesuisse	economiesuisse

Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne

Association des communes suisses	ACS
Union des villes suisses	UVS
Groupement suisse pour les régions de montagne	SAB

5.2 Liste des abréviations des organisations invitées à la consultation

AdS	Autorinnen und Autoren der Schweiz
ALESI	Associazione librai editori della Svizzera italiana
Alps	Stiftung Schweizerisches Alpines Museum
AP	Alliance Patrimoine
ARF	Verband Filmregie und Drehbuch Schweiz
AROPA	Association romande de la production audiovisuelle
AS	Archäologie Schweiz
ASO	Auslandschweizerorganisation
BB	Stiftung Ballenberg
BibMed	Bibliomedia Schweiz
BibS	Bibliosuisse
BSA	Bund Schweizer Architekten
CDIP	Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
ch	Ch Stiftung für die eidgenössische Zusammenarbeit
ch-i	Verein Ch-intercultur
CinéE	Cinéducation – Verein zur Förderung der Filmbildung
CinéF	Cinéforum – Fondation romande pour le cinéma
CinéM	Cinémathèque suisse, Schweizer Filmarchiv
Cinésuisse	Cinésuisse
CoS	Coscienza Svizzera
Cultura	Dachverband Schweizer Kulturinstitutionen
DAH	Domus Antiqua Helvetia
DS	Danse Suisse, Berufsverband der Schweizer Tanzschaffenden
edu	Educatiosuisse
EFiK	Eidgenössische Filmkommission
EJV	Eidgenössischer Jodlerverband
EKD	Eidgenössische Kommission für Denkmalpflege
ENHK	Eidgenössische Natur- und Heimatschutzkommission
EOV	Eidgenössischer Orchesterverband
FH	Forum Helveticum
FoBil	Forum für die Zweisprachigkeit / Forum du bilinguisme
FPI	Forum per l'italiano in Svizzera
FSSTA	Fédération suisse des sociétés théâtrales d'amateurs
FSU	Fachverband Schweizer RaumplanerInnen
GARP	Gruppe Autoren Regisseure Produzenten
Gosteli	Gosteli-Stiftung

GSFA	Groupement Suisse du Film d'Animation
GSK	Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte
HeK	Stiftung Haus für elektronische Künste Basel
HL	Helvetia Latina
HR	Helvetia Rockt
IGF	Interessengemeinschaft unabhängige Schweizer Filmproduzenten
IGFM	IG Frau und Museum
IGV	IG Volkskultur Schweiz
IMsp	Institut für Mehrsprachigkeit
Interbiblio	Interkulturelle Bibliotheken der Schweiz
K-SDA	Keystone-SDA
KHKD	Konferenz der schweizerischen Hochschulen für Kunst und Design
KMB-ZPK	Kunstmuseum Bern-Zentrum Paul Klee und Kunstmuseum Basel
KMHS	Konferenz Musikhochschulen Schweiz
KVS	Kulturvermittlung Schweiz
LFS	Leseforum Schweiz
LR	Lia Rumantscha
LS	LIVRESUISSE, association romande des trois métiers du livre
M	Migros-Kulturprozent
MDS	MEDIA Desk Suisse
Memoriav	Memoriav
NIKE	Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung
OLSI	Osservatorio linguistico della Svizzera italiana
PC	ProCinema
Petzi	Verband Schweizer Musikclubs und Festivals
PGI	Pro Grigioni Italiano
PSR	Pro Svizra Rumantscha
RADG	Radgenossenschaft der Landstrasse
SAM	Schweizerisches Architekturmuseum
SAP	Schweizerischer Arbeitskreis Provenienzforschung
SAPA	Schweizer Archiv der Darstellenden Künste
SBMV	Schweizer Blasmusikverband
SBuV	Schweizerischer Burgenverein
SBMV	Schweizerischer Baumeisterverband
SBV	Schweizerischer Bühnenvorband / orchester.ch
SBVV	Schweizerischer Buchhändler- und Verlegerverband
SCAA	Swiss Comics Artists Association
SCS	Suisseculture Sociale
SCV	Schweizerische Chorvereinigung
SDA	Swiss Design Association
SF	SWISS FILMS
SFAk	Schweizer Filmakademie
SFM	Swiss Fiction Movement
SFo und	Swissfoundations
SFP	Swiss Film Producers' Association
SFV	Schweizer Filmverleiher-Verband
SGDA	Swiss Game Developers Association
SHS	Schweizer Heimatschutz
SIA	Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein
SIG	Schweizerische Interpretengenossenschaft
SIKJM	Schweizerisches Institut für Kinder- und Jugendmedien
SINC	Swiss Independent Cinemas
SIR	Stiftung Schweizerisches Institut in Rom

SlsrG	Schweizerischer Israelitischer Gemeindebund und Plattform liberale Juden der Schweiz
SJW	Schweizerisches Jugendschriftenwerk
SKJF	Verein Schweizer Kinder- und Jugendchorförderung
SKKB	Schweizerische Konferenz der Kantonsbibliotheken SKKB
SKR	Schweizer Verband für Konservierung und Restaurierung
SKuV	Schweizer Kunstverein
SKV	Schweizerischer Kinoverband
SL-FP	Stiftung Landschaftsschutz Schweiz
SMPA	Swiss Music Promoters Association
SMPV	Schweizerischer Musikpädagogischer Verband
SMR	Schweizer Musikrat
SMV	Schweizerischer Musikerverband
Sonart	Sonart Musikschaffende Schweiz
SPS	Spectrum Photography Switzerland
sps	Service de Presse Suisse
SRG SSR	Schweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft SRG
SSA	Société suisse des auteurs
SSC	Swiss Science Center Technorama
SSMP	Stiftung Schweizer Museumspass
SSP	Schweizerische Stiftung für die Photographie
SSV	Schweizer Studiofilm Verband
STPV	Schweizerischer Tambouren- und Pfeiferverband
Suisseculture	Suisseculture
Suissimage	Suissimage
SVMS	Schweizerische Vereinigung der Musiksammlungen
SzCH	Szene Schweiz
t.	Theaterschaffende Schweiz
TFC	Taskforce Culture
UNESCO	Schweizerische UNESCO-Kommission
VFDM	Verband Fachdidaktik Musik Schweiz
VHS	Stiftung Verkehrshaus der Schweiz
VINTES	Verband für Industriekultur und Technikgeschichte Schweiz und Schweizerische Gesellschaft für Technikgeschichte und Industriekultur
visarte	Visarte – Berufsverband visuelle Kunst Schweiz
VKS	Verein Kulturvermittlung Schweiz
VmR	Vitromusée Romont
VMS	Verband Museen der Schweiz
vms	Verband Musikschulen Schweiz
VMS / CH-ICOM	Verband der Museen der Schweiz und Internationaler Museumsbund
VSSM	Verband Schweizer Schulmusik
ZFS	Zürcher Filmstiftung
ZSF	Stiftung Zukunft für Schweizer Fahrende

5.3 Liste des participants ayant spontanément pris part à la consultation

Aargauer Heimatschutz
 Aargauischer Kulturverband
 Action Intermittence
 Akademien der Wissenschaften Schweiz
 Alex Schneider
 Anne Skouvaklis
 Anne-Sophie Marchal

Arbeitskreis Denkmalpflege / Groupe de travail protection du patrimoine / Gruppo di lavoro protezione del patrimonio
 Archijeunes
 Ariane Pollo
 Art-Nachlassstiftung
 Verein ArchivArte
 Fondation Ateliers d'Artiste
 BiblioFR
 Association des bibliothèques fribourgeoises / Vereinigung Freiburger Bibliotheken
 Association L'Art d'Inclure
 Association Out of the Box
 Arbeitsgemeinschaft für die Provinzialrömische Forschung in der Schweiz / Association pour l'archéologie romaine en Suisse / Associazione per l'archeologia Romana in Svizzera
 Association Suisse La Lanterne magique / Die Zaublaterne / La Lanterna Magica
 Associazione Film Audiovisivi Ticino
 auawirleben Theaterfestival Bern
 Autismus Schweiz / Autisme suisse / Autismo Svizzera
 Autrement-aujourd'hui
 Baobab Books
 Berner Design Stiftung / Fondation bernoise de design
 Berner Heimatschutz / Patrimoine Bernois
 Biblioromandie
 Bibliotheksbeauftragte der Deutschschweiz (Berufsverband BiblioSuisse)
 Bruno Glaus
 Bündner Heimatschutz / Protecziun da la patria / Protezione della patria Grigioni
 Centre de traduction littéraire (Unil – Université de Lausanne)
 Christian Gysi
 Christoph Wey
 CIIP Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
 Ciné-Doc
 Association des Cinémas Romands (Cinemotion)
 Claudia Cadruvi
 Clemens Kuratle Hochschule Luzern – Musik
 Clemens Kuratle Hochschule Luzern – Musik (überarbeitete Version)
 Comic Netzwerk Schweiz / Réseau bande dessinée Suisse / Rete fumetto Svizzera
 Confoederatio Ludens
 Conseil communal La Chaux-de-Fonds
 Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne
 Coordination romande des arts de la scène
 Dave Gisler
 Verein drumrum Raumschule
 ECAL École cantonale d'art de Lausanne
 Écoute voir
 Eidgenössische Kommission für Kulturgüterschutz
 ensuite – Zeitschrift zu Kultur und Kunst
 Erika Schneider
 Erika Wey
 Schweizer Verband der Gesangslehrenden / Association suisse des professeurs de chant / Associazione svizzera degli insegnanti di canto
 Fédération genevoise des musiques de création
 Verein Filmkids & Swiss Film School SFS
 Verein CH-Film – filmo Schweizer Filme neu entdecken
 Forschungskomitee Kunst- und Kultursoziologie der Schweizerischen Gesellschaft für Soziologie / Comité de recherche Sociologie des arts et de la culture

Fondation pour la création numérique
Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles
Gemeinderat Stadt Bern
Genossenschaft fahrendes Zigeuner-Kultur-Zentrum
Gesellschaft für bedrohte Völker
Glerner Heimatschutz
Graziella Contratto
Gregor Brinkert
Gregor Wannack
Hans-Jörg Ryser
Hauptstadtregionschweiz
Hauseigentümerverband Schweiz
Heimatschutz Appenzell Ausserrhoden
Heimatschutz Schaffhausen
Heimatschutz Solothurn
Heimatschutz St. Gallen / Appenzell Innerrhoden
Heimatschutz Zürich
HES-SO Rectorat
ifpi Schweiz
IG Kultur Luzern
IG lebendige Traditionen
Indie Suisse
Insieme Schweiz
Intergruppo parlamentare ITALIANITÀ
Jan Galega Brönnimann
Jüdische Stimme für Demokratie und Gerechtigkeit in Israel/Palästina
Kantonal-Bernischer Kinoverband
Kantonsbibliothek Graubünden
Kino Meiringen
Kinok
Kinokultur
Konferenz der Hochschulen der Darstellenden Künste und des Literarischen
Kunstmuseum Basel
Kunstvermittlung Tinguely Museum
Association suisse des métiers d'art
La Lucarne
LAC Lugano Arte e Cultura
Lapurla
LCH Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz
Les Têtes renversantes
LES URBAINES
Lucas Niggli
MAMCO Musée d'art moderne et contemporain
Martin Blocher
Martin Wicki
Mary Imhof
Matthias Müller
metal suisse
Municipalité de Nyon
Musées de Pully
Musiklexikon der Schweiz
Nathalie Fauguel
Netzwerk Audiokultur
Neugass Kino AG

NGO-Koordination post Beijing Schweiz
Nicolas Cambolin
Olivier Zimmermann : Pro Infirmis
Opendata
Othmar Schoeck Festival
Patrick Bolliger
Peter Horisberger
Plattform Agenda 2030
Pro Cirque
Pro Infirmis : Soutien de la Comédie de Genève à la prise de position de Pro Infirmis
Pro Infirmis
Relax Culture
René Bettenmann
Reto Hännny
RISM Digital Center
Rolf Lappert, Schriftsteller
Ruedi Häusermann
Ruedi Müller
Sarah Buechi
SBB AG
Schlachthaus Theater Bern
Schweiz. Arbeitsgemeinschaft für Archäologie des Mittelalters und der Neuzeit
Schweizer Alpen-Club SAC
Schweizer Bar und Club Kommission
Schweizer Musikzeitung
Schweizer syndikat film und video
Schweizer Tourismus-Verband STV
Schweizerische Musikforschende Gesellschaft
Schweizerische Stiftung für die Umschulung von Darstellenden Künstlerinnen und Künstlern
Schweizerischer Gehörlosenbund
Schweizerischer Kirchenmusikverband
Schweizerischer Verband der Musikverlage
Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
SDSN Schweiz – Netzwerk für Nachhaltigkeitslösungen
Seminar für Filmwissenschaft
Simone Gysin
Sektion Bern
Solothurner Filmtage
Stadt Thun
Stadt Zug Stadtrat
Stadt Zürich
Stefan Ryser: Förderung von Nischen-Labels im Musikbusiness
Stiftung Baukultur Schweiz
Stiftung Bibliothek Werner Oechslin
Stiftung Fotomuseum Winterthur
Stiftung Musik für alle
Stiftung Radio Basel
Susi Jenny
Swiss Music Export
Swiss Video Game Archivists et Groupe d'étude GameLab UNIL-EPFL
Swisscopyright c/o Pro Litteris
Swissuniversities
syndicom – Gewerkschaft Medien und Kommunikation
Théâtre Le Reflet

Ueli Balsiger
 Ulrich Peyer
 Urs Leimgruber
 Uwe Gruner
 Verband Medien mit Zukunft
 Verband Schweizer Keramik
 Verband Schweizerischer Filmtechnischer und Audiovisueller Betriebe
 Verband Schweizerischer Zirkusschulen
 Verein BewegGrund
 Verein Entwicklung des Magazins «Die Notbremse»
 Verein Intakt Records
 Verein MMF Swiss
 Verein Roadmovie
 Verein schäft qwant
 Verein Strapazin
 Verein Swiss Coordination Group UNESCO Palafittes
 Verein Übersetzerhaus Looren
 Vereinigung der professionellen Sprecherinnen und Sprecher
 Vereinigung des Archäologischen Technischen Grabungspersonal
 Ville de Fribourg, Service de la Culture
 Ville de Lausanne
 Ville de Neuchâtel
 Ville de La Chaux-de-Fonds
 Walter Leemann
 Yuvviki Dioh
 Zeughaus Kultur
 Zuger Heimatschutz
 Zürcher Hochschule der Künste
 ZÜRCHER KOMITEE «Zürcher Zunftwesen»

5.4 Statistique des réponses reçues

Les 369 réponses reçues se répartissent de la manière suivante :

	Invités à la consultation	Avis reçus
Cantons (avec CdC)	27	26
Partis politiques	11	6
Organisations économiques	8	3
Associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne	3	3
Organisations	205	131
Réponses spontanées	---	200
Total	254	369